

BULLETIN D'ASSURANCES
« ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGE, BAGAGES ET ASSISTANCE RAPATRIEMENT »
(Contrat MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD n°119 118 804)

Les souscriptions de l'assurance annulation et interruption seront enregistrées à réception du présent bulletin accompagné de son règlement.

Le formulaire est à imprimer, renseigner et retourner à : Bassée en Balade, 86 rue du Général Leclerc, 59480 La Bassée

Je, soussigné(e),

Form fields for personal information: Nom, Prénom, Adresse postale, Code Postal, Ville, Adresse électronique, Tél. domicile, Mobile, Date de naissance, N° de licence FFRP

Inscription au voyage n° 20120303 Destination : Raquette au Bersend
Date d'inscription au séjour : Date de début de séjour : 03/03/2012 Date de fin de séjour : 10/03/2012

- Je souscris l'assurance Annulation et interruption de séjour séjour de 251 à 400 € 11 €
Je souscris l'assurance Bagages (montant de la garantie : 800 €) séjour en France métropolitaine 8 €

Pour un séjour en France métropolitaine, l'assurance Assistance voyageur est comprise si l'assurance Annulation et interruption de séjour est souscrite.

Je joins :

\* un chèque de € (somme non remboursable) à l'ordre de Bassée en Balade ;

J'effectue :

\* un virement de € (somme non remboursable) au CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, agence de La Bassée ; ASS BASSÉE EN BALADE ; RIB : 16706 05006 50538497017 19 ; IBAN : FR76 1670 6050 0650 5384 9701 719 ; SWIFT : AGRIFRPP867

( ) Cocher les cases concernées.

Fait à , le , Signature du souscripteur

En cas de sollicitation de MMA Assistance (tél. +33(0)1 40 25 59 59, PCV accepté depuis l'étranger), préciser lors de l'appel :

- le numéro de contrat : 119 118 804 et le code produit : 110 285.

IMPORTANT : pour être pris en charge, le rapatriement doit être autorisé, organisé et effectué par MMA ASSISTANCE. En France, l'intervention de MMA ASSISTANCE est conditionnée à une hospitalisation préalable d'une nuit minimum.

Empty rectangular box for signature or stamp.